



L'an deux mille huit, le dix décembre, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le vingt novembre à vingt heures trente, à la salle polyvalente.

COMPTES RENDUS DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2008

Présents : Mmes LABECA, PAILLER, GUIMAS, DURAND et HAMELIN,
Ms GRELLET, VOISIN, ARNOULT, HUARD, GUILLARD, LOPEZ,
BORDEREAU, GUIGNAudeau, MOURRY, PERIBOIS,
COCHEREAU et BUFFETEAU.

Absents excusés : Mme ALZA donnant pouvoir à Mme PAILLER,
M. ROUSSEAU donnant pouvoir à M. ARNOULT.

Madame PAILLER est élue secrétaire de séance.

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LUC DUPONT, PRÉSIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE ET LOIRE (SIEIL)

Monsieur le Maire remercie Monsieur DUPONT, président du SIEIL d'avoir accepté l'invitation du Conseil Municipal afin de présenter le syndicat et notamment ses missions.

Monsieur DUPONT rappelle que le SIEIL a été créé en 1937 afin de développer et de renforcer le réseau de distribution électrique. Le syndicat est composé des délégués des collectivités adhérentes (l'ensemble des communes d'Indre et Loire sont adhérentes sauf la Ville de Tours). L'adhésion des 276 communes permet au syndicat d'assumer une mission de service public, qui serait complexe et contraignante pour une commune seule.

Le SIEIL a confié à Electricité de Réseau de Distribution Français (ERDF) l'exploitation et la gestion du réseau de distribution électrique.

La principale mission du syndicat est de contrôler l'exploitation ERDF afin de garantir l'égal accès de tous à l'énergie électrique. Il s'assure que la qualité et la fiabilité du réseau correspondent aux normes attendues. Il a donc la mission de défendre les intérêts des usagers du service public de l'électricité. Le SIEIL agit également comme maître d'œuvre. Ce titre lui permet d'opérer des études et des suivis techniques des dossiers, des surveillances des travaux confiés aux entreprises et leur gestion financière.

Les ressources financières du syndicat sont :

- le fonds d'amortissement des charges d'électrification (créé pour compenser les disparités du réseau entre les zones urbaines et rurales),
- la taxe départementale sur l'électricité,
- la contribution de ERDF,
- la taxe communale sur l'électricité,
- la redevance de concession.

Le SIEIL intervient sur les dossiers d'extension d'électricité, de dissimulation pour l'amélioration de l'environnement en rendant les réseaux plus discrets (une aide technique et financière est apportée aux communes, qui le souhaitent), le renforcement des réseaux, de favoriser les énergies renouvelables (installation de l'électricité photovoltaïque, de réseau de gaz naturel ou propane), l'éclairage public (une aide sur l'état du réseau afin de réaliser des économies d'énergie), d'instaurer la numérisation cadastrale et de cartographie numérisée.

L'approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2008 a été reportée à la prochaine séance car l'ensemble des conseillers n'ont pas eu un exemplaire.

COMPTE-RENDU DU CONGRÈS DES MAIRES

Monsieur le Maire et Monsieur BORDEREAU ont participé au Congrès de l'Association des Maires d'Indre et Loire, qui a eu lieu le 3 décembre 2008 à Tours. Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur BORDEREAU de faire le compte rendu de cette journée.

Plusieurs orateurs se sont succédés notamment :

- Pierre LOUAULT, Président de l'association,
- Jacques BARBIER, Vice président de l'association,
- Jacques MEREL, Trésorier de l'association,
- Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat au commerce à l'artisanat aux petites et moyennes entreprises au tourisme et aux services,
- Jean-Luc WARSMANN, Député des Ardennes, Président de la commission des lois, Président de la mission d'information parlementaire sur la clarification des compétences des collectivités territoriales,
- Claude ROIRON, Présidente du Conseil Général d'Indre et Loire,
- Patrick SUBREMON, Préfet d'Indre et Loire
- Jean GERMAIN, Maire de Tours.

Pierre LOUAULT a présenté l'association et précise que 128 nouveaux maires ont été élus dans le département, lors des dernières élections. Il fait remarquer que 81 % des maires d'Indre et Loire ont plus de cinquante ans.

Hervé NOVELLI a accentué son intervention sur le rôle des collectivités locales notamment en matière de financement publique, qui représente 73 % de l'investissement public. Malgré une baisse du fonds de roulement des collectivités environ 4 % en 2007, la situation financière est solide.

Lors de son intervention, Claude ROIRON a annoncé la création de l'agence départementale d'aide aux collectivités, du conseil d'urbanisme et d'aménagement du territoire et la mise en place d'une maison des communes basée à Tours. Elle déplore l'absence du transfert financier lors des transferts de compétences de l'Etat.

Jean-Luc WARSMANN a pour mission de clarifier les compétences des collectivités. Il constate que l'enchevêtrement des compétences, dû à la complexité du système, est un facteur de double emploi et engendre un rapport qualité / prix très mauvais. Il préconise de mettre fin à ce pléthore de structures et de commencer à réfléchir sur une nouvelle restructuration des collectivités. Il favorise la réorganisation de celles-ci en fonction de leurs spécificités notamment locales ou régionales.

Patrick SUBREMON précise que les services de l'Etat, comme les collectivités locales, doivent se restructurer. D'ailleurs, la réforme est déjà engagée afin de rationaliser les services et de réaliser des économies. Cela se traduit, concrètement, par la fusion de la DDE et la DDA, qui devrait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2010. Trois directions d'Etat vont être créées reprenant les attributions de toutes les directions existantes : Direction des Territoires, Direction de la Cohésion Sociale et la Direction de la Protection des Populations.

Jean GERMAIN est intervenu pour fustiger l'attitude de l'Etat et de ses services décentralisés, sources de complexification dans nombre de domaines.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a eu beaucoup d'échanges lors de ce congrès. Les communautés de communes doivent permettre une harmonisation de la fiscalité sur le territoire, notamment avec la mise en place de la taxe professionnelle unique (TPU). L'Etat souhaite que les communautés de communes se regroupent. Cela pose deux interrogations : celle de la taille de certains regroupements qui sera aussi importante que celle du Conseil Général, celle de l'esprit intercommunale. Ils seront des pôles stratégiques qui conduiront vraisemblablement à l'appauvrissement de certains territoires.

- Espace Urbain, Bâtiments Communaux – Habitat

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ARNOULT.

Réfection toiture du bâtiment de la mairie

Il présente le plan de financement pour la réfection de la toiture du bâtiment de la mairie comme suit :

Maître d'ouvrage	Financement autre
Commune de Ligueil	Etat au titre de la DGE
74.190,91	24.840,70

Montant en euros et hors taxe

Il précise que le coût total de l'opération s'élève à quatre vingt deux mille huit cent deux euros et trente cinq centimes hors taxe (82.802,35 € H.T.) hors subvention. Les travaux peuvent être réalisés en plusieurs tranches.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve le projet de réfection de la toiture du bâtiment de la mairie et demande de solliciter le concours de l'Etat au titre de la D.G.E. (Dotation Générale d'Equipement).

Salle d'accueil et d'animation

La commune a un local situé dans la rue des Près Michau. Il est possible de réhabiliter ce local en réalisant une salle d'accueil et d'animation : "un pôle touristique" car proche du camping. Ce local pourrait être réservé à l'usage des campeurs durant la période estivale.

D'une superficie intermédiaire entre celle de la salle polyvalente, située proche de la Mairie, et du foyer rural, cette salle accueillera environ une centaine de personnes.

Le coût estimé de cette réalisation s'élève à 209.000 euros hors taxe, honoraire de l'architecte compris.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, valide le projet de création d'une salle d'accueil et d'animation, et demande de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Monsieur le Maire souligne qu'il faudra trouver un lieu pour accueillir les objets des fouilles archéologiques, lors des travaux de la salle. Il propose au Conseil de réfléchir sur la possibilité de les exposer dans une vitrine, de façon permanente.

Préau : rue Prairie du Dauphin

Monsieur ARNOULT explique qu'afin de valoriser la "Prairie du Dauphin" pourrait entreprendre la réalisation d'un préau avec celle de la salle d'accueil et d'animation. Cela permettrait de créer un pôle d'animation touristique disponible en période estivale aux activités de loisir notamment à celles du camping.

Ce préau aurait une superficie de 120 m². Il serait équipé de sanitaire, d'une borne électrique et d'un local de rangement.

Le coût des travaux est estimé à 110.000 euros hors taxe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet de création d'un préau équipé de sanitaires et d'un local de rangement et demande de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Réhabilitation de la gare

Monsieur ARNOULT précise que l'ancien projet de réhabilitation avait été abandonné car non seulement le coût des travaux était trop important mais également la réhabilitation proposée dénaturait la structure extérieure du bâtiment de la gare.

TOURAINÉ LOGEMENT propose à la Commune un nouveau projet, qui permet de ne pas toucher à la structure extérieure du bâtiment et de le valoriser en créant deux habitations : l'un au rez de chaussée, d'une superficie de 70 m², et l'autre à l'étage de 50 m², accessible par un escalier extérieur. Cette réhabilitation ne sera pas financée par la Commune car TOURAINÉ LOGEMENT prend à sa charge l'ensemble de l'opération. En contre partie un bail emphytéotique de 56 ans sera signé. La signature de ce bail n'empêchera pas la Commune de proposer un ou deux locataires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet.

- Vie Sociale – Solidarité – Loisirs

Madame LABECA prend la parole afin d'exposer les conclusions de la commission suite aux repas de fin d'année offerts aux anciens de la Commune.

Plusieurs anciens ne sont pas venus au repas en raison de la difficulté de se déplacer ou à cause de leur état de santé difficile. Cela fait un état de 44 personnes absentes lors du repas. La commission s'est proposée d'effectuer des colis pour les fêtes de fin d'année, d'une valeur de douze euros. La distribution est actuellement en cours.

Les membres de la commission souhaitent réfléchir sur une nouvelle organisation logistique et thématique du repas des anciens pour l'année 2009.

Monsieur GUIGNAudeau souligne, à cette occasion, l'importance des services sociaux. Il s'émeut que l'assistante sociale du Conseil Général, exerçant sur la Commune, ne soit toujours pas remplacée. L'ensemble du Conseil approuve.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de suppression de poste car il est déclaré comme vacant. Malheureusement, les agents sociaux sont peu nombreux et ils doivent couvrir un territoire de plus en plus grand. Actuellement, les demandeurs sont dirigés vers les services sociaux de Loches.

Activités estivales

Il y a eu 3955 entrées payantes à la piscine pour la saison 2008 : une fréquentation nettement en hausse par rapport à l'année précédente.

Par contre, la fréquentation du camping est stable voire en baisse pour l'année 2008. Cela s'explique par la durée des séjours souvent très courte (une à deux jours), du type de population : il y a de moins en moins de famille.

Il est proposé de réfléchir sur une campagne de communication, sur l'offre en elle-même et les combinaisons possibles comme un passeport proposant une gamme étendue des activités estivales de loisir réunies sur la Commune (tennis, piscine, mini golf ...).

Monsieur VOISIN évoque l'idée de promouvoir les activités de loisir et d'hébergement, notamment le camping et les offres associées, sur le site Internet de la Commune.

- Espace, Rural Voirie

Monsieur HUARD présente le tableau, provenant de la DDE d'Indre et Loire, relatif au classement de la voirie dans le domaine public communal. Ce tableau a été arrêté au 17 juin 1980. Il précise que la longueur de voirie communale représente 24 667 mètres. Elle est prise en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

L'ensemble des membres du Conseil accepte de définir la longueur de voirie communale à 24 667 mètres.

Monsieur le Maire précise qu'un chantier 2009 de la commission sera de répertorier toutes les voiries du domaine public communal.

- Vie Associative – Sports – Culture

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VOISIN.

Monsieur VOISIN informe le Conseil que la manifestation « les vins nouveaux », mi novembre, en partenariat avec quelques commerçants, s'est déroulée sans incident. Il précise que ce type de manifestations extérieures, aux locaux communaux, n'est pas couvert par l'assurance. Le coût de l'assurance ponctuelle est de quarante neuf euros. Il faudra veiller à faire un calendrier des manifestations 2009 afin de demander un devis à différents cabinets d'assurance.

La restauration du tableau intitulé « St Jean Baptiste » est achevée. Le service technique est chargé de le remettre en place dans l'église.

Une convention avec le club de tennis sera signée pour l'occupation des cours pour un montant de deux cent soixante douze euros.

Le conseil des jeunes est actuellement sur le point de se former et l'encadrement de se structurer.

La première conférence sur le thème « la crise économique » avec comme orateur Monsieur BORDEREAU s'est bien déroulée. Dorénavant une conférence sur les thèmes d'actualité sera organisée et proposé aux Ligoliens tous les trimestres.

Il présente le projet de création d'un terrain multisports. La modularité des dimensions de ce type de terrain permet de choisir un terrain multisports en fonction de l'espace disponible. Son design s'adapte à tous types d'environnement. Cela crée un véritable espace de loisirs pour tous.

Cela permettra de créer également un pôle d'animation. Le terrain multisports sera une source de toutes sortes d'activités sportives. Ainsi sur une même plateforme : volley ball, football, handball, hockey sur gazon peuvent être pratiqués. Ce projet permettra un véritable espace de vie pour les jeunes car il favorisera l'auto animation.

Monsieur VOISIN tient à préciser que ce projet est réalisé en partenariat avec les jeunes ligoliens.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet de réaliser un terrain multisports sur la Commune et demande de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de délégation du service public de la Commune de Ligueil conclu avec la société VEOLIA EAU.

Monsieur le Maire souligne que la complexité de la gestion et de l'entretien de la station d'épuration avait conduit les municipalités précédentes à signer ledit contrat sur le principe de l'affermage avec la société VEOLIA EAU. Vu la complexité de l'étude du dossier de renouvellement du contrat, la Commune a dû prolonger de un an celui-ci, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2009.

La DDA assistera la Commune dans le suivi de la procédure et rédigera un cahier des charges pour débiter l'appel d'offres.

Préalablement à une telle procédure, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la Commune de Ligueil au vu du rapport établi en application de l'article L. 1411-4 du Code Général des collectivités Territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de délégation du service public d'assainissement collectif, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide du principe de déléguer sous forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la Commune de Ligueil pour **une durée de dix ans**, et approuve le rapport sur le principe de la délégation.

RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Les membres du Conseil doivent délibérer sur les tarifs municipaux tableau en annexe.

Monsieur le Maire laisse la parole Monsieur BORDEREAU. Il présente la nouvelle tarification :

⇒ Le nouveau tableau des tarifs est réalisé dans un souci de simplification de lecture avec trois colonnes de tarifs et des rapprochements par nature d'opérations.

⇒ Les associations ligoliennes apparaissent désormais dans la définition des tarifs, justifiant pleinement leur position prioritaire à l'examen des demandes.

Colonne A : applicable aux associations ligoliennes organisant une manifestation sans droit d'entrée et aux organismes publics. L'exonération de tarif de la location de salle est accordée aux associations ligoliennes pour une manifestation une fois par an.

Elles ont la possibilité d'obtenir une fois dans l'année la location à titre gratuit d'une salle communale. Cela reflète un véritable engagement de la municipalité à soutenir son tissu associatif et ses partenaires.

Colonne B : applicable aux Ligoliens (autres que les associations)

Colonne C : applicable aux associations extérieures à la Commune.

Madame PAILLER s'étonne que les associations ligoliennes ne puissent pas bénéficier d'une location à titre gratuit une fois par an comme cela était le cas les années précédentes. L'ensemble du Conseil est d'accord pour rectifier le tarif dans ce sens.

Monsieur GUIGNAudeau souligne le cas des associations extérieures à la Commune pour lesquelles sont mis à disposition à titre gracieux divers matériels (tables, chaises etc.). Monsieur BORDEREAU répond qu'une tarification leur sera appliquée en fonction du type de matériel mis à disposition, comme indiqué sur la grille tarifaire. Il précise, toutefois, que les communes voisines procédant à un échange de mise à disposition de matériel, entre la Commune de Ligueil et eux, ne seront pas facturées. Les membres du Conseil, dans leur majorité, approuvent ces deux mesures et l'ensemble des modifications tarifaires, telles que présentées.

CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX VRD

Monsieur le Maire explique que la réalisation des sept logements locatifs individuels, situés au lieu dit "Hameau de la Bonne Dame", conduit TOURAINE LOGEMENT à entreprendre des travaux de V.R.D..

TOURAINE LOGEMENT effectuera le raccordement du terrain sur les réseaux existants et les travaux de viabilisation à l'intérieur du programme du permis de construire. Après la réception des travaux : des places de stationnements, des espaces verts, des voiries, des cheminements piétons et des réseaux seront rétrocédés à la Commune pour un euro symbolique. Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre assureront les études et travaux.

La convention relative aux travaux de V.R.D. (Voiries et Réseaux Divers) permettra à la Commune d'avoir un regard sur les plans et descriptifs de réalisation des ouvrages. En outre il sera possible de suivre l'exécution des travaux et de notifier à TOURAINE LOGEMENT d'éventuelles remarques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention avec TOURAINE LOGEMENT relative aux travaux de V.R.D. pour la réalisation de sept logements locatifs individuels, situés "Hameau de la Bonne Dame".

Monsieur HUARD précise qu'il serait souhaitable, dans un souci d'identification, de trouver un nom à ce hameau. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'y réfléchir.

EMPRUNT BFT : CHANGEMENT DE TAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt (référence LT050332) d'un montant de 899.500 euros a été contracté en 2005, auprès de la BFT, pour une durée de 20 ans. Il explique que les fluctuations économiques ne sont pas favorables au maintien du taux variable d'intérêt.

La BFT, après étude de notre dossier, propose de passer d'un taux d'intérêt variable à un taux fixe d'intérêt fixe de 4,795 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide le changement de type de taux d'intérêt en application aux conditions comme suit :

- Capital restant dû au départ taux fixe : 764.575 euros
- Date de départ du taux fixe (incluse) : 15 novembre 2008
- Date de fin du taux fixe (exclue) : 15 novembre 2025
- Taux d'échange d'intérêt (TEI) : 4,70 %
- Marge en vigueur : 0,095 %
- Taux fixe (TEI + marge) : 4,795 %

CONVENTION GRETA TOURAINE

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition d'une salle communale au profit du GRETA TOURAINE pour assurer des permanences. Elles auront lieu tous les mardis après-midi (de 13h30 à 18h) et mercredis matin (de 9h à 13h30), de janvier à décembre 2009. Ces permanences sont destinées aux personnes bénéficiaires du R.M.I. pour des actions d'accompagnement vers un emploi.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ladite convention avec GRETA TOURAINE.

RECENSEMENT DE LA POPULATION (RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LABECA. Elle rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour assurer cette mission, elle propose la création **de quatre emplois occasionnels** à temps non complet d'agent recenseur, à compter du 7 janvier 2009 au 14 février 2009, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale. Ces emplois occasionnels doivent être pourvus par le recrutement d'agent contractuel.

L'emploi sera rémunéré au prorata d'imprimés collectés (bulletins individuels, feuilles de logement, dossiers d'immeuble collectif, bordereaux de district) comme suit :

- ⇒ un euro (1 €) par bulletin individuel n° 3
- ⇒ cinquante cinq centimes (0,55 €) par feuille de logement n°1
- ⇒ cinquante cinq centimes (0,55 €) par dossier d'adresse collective
- ⇒ quatre euros et douze centimes (4,12 €) par bordereau de district n° 14.

Après avoir entendu Madame LABECA dans ses explications, et le Conseil Municipal accepte le recrutement des quatre agents recenseurs à compter du 7 janvier 2009, dans les conditions de rémunération telles que présentées.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- ⇒ "26 rue Balthazar Besnard" section D n° 258 pour 109 m²,
- ⇒ "Place du Général Leclerc" et "La Ville" section D n°s 559 – 1497 – 1796 pour 429 m².

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11 h 40.